

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement supplémentaire de fr. 96'656.15 pour les travaux des étapes 1 et 2 entrepris au stade de football

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans notre communication C/7 du 11 juillet 2007, nous vous annonçons un dépassement sur le crédit d'investissement de fr. 830'000.- accordé par le Conseil communal le 3 novembre 2005 pour divers travaux à entreprendre au Stade de football (préavis n° 37 du 10 octobre 2005). Des montants de fr. 75'291.- pour les travaux de l'étape 1 et de fr. 78'075.- pour les travaux de l'étape 2 étaient alors annoncés en sus de la dépense de fr. 830'000.- autorisée par le Conseil communal

Aujourd'hui, les travaux sont terminés et payés, mis à part un solde de facture concernant l'éclairage (projecteurs). En effet, il y avait dans ce domaine une importante différence entre la proposition contractuelle et la réalisation effective, le résultat étant nettement inférieur aux attentes et en dessous des valeurs minimales exigées par la SFL (Swiss Football League). Un montant d'environ fr. 10'000.- a été bloqué dans l'attente de la décision de l'homologation ou non par la SFL, réponse qui doit être donnée ces prochains jours suite à la nouvelle mesure effectuée dernièrement par le service fédéral des poids et mesures (METAS).

Si la réponse est positive, la somme sera débloquée ; dans le cas contraire, des propositions concrètes sont déjà à l'étude par le fournisseur et seront à sa charge.

Le dépassement actuel effectif du crédit est de	Fr. 86'649.35
auquel doit être ajouté le solde bloqué de l'éclairage de	<u>Fr. 10'006.80</u>
soit un total de	Fr. 96'656.15

La différence entre le montant du dépassement annoncé dans la communication C/7 du 11 juillet 2006 (fr. 75'291.- + fr. 78'075.- = fr. 153'366.-) est lié au fait que SEY, qui a commandé et géré cette installation d'éclairage, a réglé des factures pour un montant de Fr. 67'151.75 en les imputant sur son compte d'entretien de l'éclairage du stade pour l'exercice 2006 et n'a pas fait faire d'extourne sur le crédit d'investissement à fin 2006. Ce montant a donc été imputé au compte de fonctionnement et amorti lors du bouclage de l'exercice 2006. A noter que la facture globale de l'éclairage est de Fr. 80'520.15, intérêts intercalaires non compris, au lieu de Fr. 50'000.- initialement prévus dans le préavis.

Si l'on reporte cette erreur d'imputation au total du dépassement actuel,	<u>Fr. 67'151.75</u>
le montant total du dépassement serait de	Fr. 163'807.90

La différence entre le dépassement annoncé en juin 2006 et l'actuel provient des intérêts intercalaires supplémentaires cumulés à ce jour.

Projet étape N° 3, extension des vestiaires et locaux annexes

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments et l'architecte mandataire ont étroitement collaboré à l'élaboration d'un projet chiffré comprenant plusieurs options. Ce point sera cas échéant soumis ultérieurement au Conseil communal en fonction notamment des tractations avec FC Romandie S.A au sujet de sa participation financière à l'opération.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Un crédit d'investissement additionnel de fr. 96'656.15, venant en supplément du crédit d'investissement de fr. 830'000.- déjà voté par le Conseil communal 3 novembre 2005 pour divers travaux à entreprendre au Stade de football (préavis n° 37 du 10 octobre 2005). est accordé à la Municipalité.

Article 2.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3343 « Stade – adaptation Challenge League » pour être amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Annexes :
- préavis n° 37 du 10 octobre 2005
- communication C/7 du 11 juillet 2007

Délégué de la Municipalité : MM. J.-D. Carrard et P.-A. Treyvaud

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 830'000.-- pour des travaux à entreprendre au Stade municipal dans le cadre du plan de remise en conformité de ses installations.

1.	Etat de vétusté du Stade	3
2.	Entretiens récents	4
3.	Mesures à prendre	4
4.	Travaux urgents entrepris en juillet 2005.....	5
	Terrain.....	5
	Secteur visiteurs	5
	Zone arrière tribune principale	5
	Parc et accès au stade.....	5
	Tribunes.....	5
	Vestiaires	5
5.	Travaux à entreprendre en automne 2005	5
	Terrain.....	5
	Secteur spectateurs locaux.....	5
	Vestiaires	6
	Éclairage	6
	Sonorisation.....	6
	Parc et accès au stade.....	6
	Amélioration pour presse	6
	Honoraires	6
	Location complémentaire des tribunes.....	6
6.	Travaux ultérieurs à court terme.	6
7.	Crédit demandé	7
8.	Financement	7
9.	Conclusion	7

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Etat de vétusté du Stade

Comme nous vous l'avons exposé dans notre communication C/12 du 7 juillet 2005, l'ascension d'Yverdon Sport de la Challenge League en Super League a été le révélateur de l'état de vétusté du stade. En effet, depuis sa date de construction en 1961, peu de travaux ont été entrepris dans ce stade. L'état des vestiaires et des douches est médiocre, et les locaux ne sont plus adaptés aux besoins et règlements actuels de ce sport, ce que l'on peut considérer comme normal après plus de 40 ans. De plus des adaptations pour mise en conformité selon les normes en vigueur de L'ECA sont aussi à prévoir.

Entretiens récents

Dans les investissements consentis indépendamment de petits travaux d'entretien courant des bâtiments et des terrains, les éléments suivants ont été effectués :

- En 1991, rénovation partielle des vestiaires, pour une somme de Fr. 135'000.-.
- En 1991, construction d'un groupe de sanitaires, chambre froide et réfection de la cuisine de la buvette, pour un montant de Fr. 475'000.-.
- En 1993, une participation de Fr. 200'000.- aux frais d'aménagements complémentaires nécessaires à l'organisation de rencontres de ligue nationale A est accordée à Yverdon Sport par la Ville.
- En 1996 pose d'un nouvel éclairage pour un montant de Fr. 573'000.- dont Fr. 136'000.- a été remboursé par le Sport Toto.
- En 1999, renforcement de l'éclairage et pose de prises pour cars TV, pour une valeur de Fr. 152'000.- dont Fr. 38'000.- ont été remboursés par le Sport Toto.
- D'autres travaux ont été entrepris, dont la tribune secondaire qui a été construite et payée pour Yverdon Sport par M. Cornu, de même que le club a installé à ses frais un bloc annexe de vestiaires. Le club a pour sa part investi Fr. 614'000.- dans le stade ces dernières années, dont récemment Fr. 100'000.- lui ont été remboursés par la Ville et Fr. 114'000.- par le Sport Toto.

Mesures à prendre

La SFL (Swiss Football League) a transmis un catalogue de mesures à prendre pour permettre le déroulement des matchs au stade municipal tant au niveau de la Challenge League que de la Super League. Le stade en l'état n'était plus conforme depuis le 1^{er} juillet 2005 pour des matchs de Challenge League. En outre, à part le catalogue précité, le rapport de la télévision avec les exigences de la SSR et les mesures de l'installation d'éclairage doivent encore être prises en compte (à noter que depuis le match contre le FC Bâle du 6 août 2005, YS n'est plus autorisé à jouer des matchs le samedi à 19h30, mais uniquement en journée les dimanches à 16h00, au vu des problèmes d'uniformité des projecteurs).

Le bureau d'architecture Normann Piller s'est vu confier le mandat d'étude et de réalisation des dites améliorations sous la responsabilité du Service de l'urbanisme et des bâtiments, et en collaboration étroite avec Yverdon Sport.

Des possibilités d'aménagement ont été étudiées dans un délai extrêmement court et ont été présentées mercredi 29 juin 2005 à la SFL, lors d'une séance de travail. Plusieurs points ont fait l'objet d'intenses discussions et ainsi une partie des mesures préconisées initialement par la SFL ne sera pas réalisée, car jugée trop contraignante et excessive pour un stade de moyenne envergure existant depuis plus de 40 ans. Les éléments tels que locaux VIP (loges), salle pour conférence de presse, salle d'échauffement, certains aménagements dans les vestiaires jugés trop luxueux, remplacement des bancs de la tribune par des sièges individuels et plusieurs autres petits points ne seront donc pas nécessaires. Les aménagements proposés ont finalement été acceptés par la SFL car correspondant à leurs exigences minimales. S'agissant d'une structure uniquement rénovée, certaines exigences de l'ECA ne seront pas non plus appliquées. Un dossier complet expliquant très clairement les modifications et compléments à entreprendre, avec les priorités et un échéancier, éléments dépendants de la décision de ce préavis leur a aussi été fourni.

Des adaptations urgentes ont donc eu lieu en juillet, concernant notamment la modification des vestiaires visiteurs et l'aménagement d'une tribune provisoire. D'autres travaux sont encore nécessaires. A relever qu'ils ne sont pas dictés par l'ascension d'Yverdon-Sport F.C. en Super League, puisqu'ils seraient de toute manière indispensables si le club avait continué à évoluer en Challenge League. Seul l'aménagement de la nouvelle tribune provisoire et le cloisonnement des supporters adverses sont une exigence de la SFL directement liée à l'ascension. Le club YS s'est à cet égard engagé à participer à raison de Fr. 20'000.- à la location de la tribune.

Les travaux entrepris ou à entreprendre sont les suivants :

Travaux urgents entrepris en juillet 2005Terrain

- | | |
|--|---------|
| ▶ Déplacement des bancs des joueurs avec bancs complémentaires | 5'000.- |
| ▶ Marquage du terrain à 105 x 68 cm | 1'000.- |

Secteur visiteurs

- | | |
|---|----------|
| ▶ Aménagement d'une clôture depuis l'angle du tennis jusqu'à l'angle Nord-Est, portail Nord-Est à créer | 8'000.- |
| ▶ Clôture de 220 cm devant la barrière de séparation du terrain | 22'000.- |
| ▶ Une buvette et des toilettes provisoires ont aussi été installées dans cette zone | 18'000.- |
| ▶ Aménagement d'une zone d'entrée/caisses à l'Ouest, avec portails | 6'000.- |

Zone arrière tribune principale

- | | |
|--|----------|
| ▶ Clôture Nord et Sud avec portails | 7'000.- |
| ▶ Pose de barrières Vauban pour délimiter la zone presse + équipe visiteurs et déplacement de la clôture existante | 15'000.- |

Parc et accès au stade

- | | |
|---|----------|
| ▶ Pose de panneaux de signalisation des divers éléments (parkings, entrées locaux et visiteurs, etc.) | 12'000.- |
|---|----------|

Tribunes

- | | |
|--|----------|
| ▶ Contrôle statique de la tribune secondaire par un ingénieur (à charge de YS) | 0.- |
| ▶ Pose et location pour 6 mois d'une tribune couverte provisoire en tubulures dans la zone Nord pour les visiteurs (600 places assises et 600 places debout) | 50'000.- |
| ▶ Fondations et ingénieur pour tribune | 10'000.- |

Vestiaires

- | | |
|---|-----------|
| ▶ Création d'une porte dans le couloir pour créer une zone visiteurs | 2'000.- |
| ▶ Création de toilettes-sanitaires dans la zone visiteurs | 4'000.- |
| ▶ Ouvertures dans les murs de séparation des vestiaires pour liaison entre eux et pose de portes coulissantes | 7'000.- |
| ▶ Création d'une porte de communication entre un vestiaire (pour arbitres) et les W.C. existants | 3'000.- |
| | 170'000.- |

Travaux à entreprendre en automne 2005Terrain

- | | |
|--|----------|
| ▶ Exécution de nouveaux bancs des joueurs (longueur 7.50 m) | 15'000.- |
| ▶ Déplacement des barrières latérales aux bancs joueurs, pour secteur handicapés | 7'000.- |

Secteur spectateurs locaux

- | | |
|--|----------|
| ▶ Suppression de trois rangs de gradins du secteur Est, réfection de la surface en enrobé devant le secteur Est, pose d'une clôture d'enceinte | 84'000.- |
| ▶ Pose de W.C. provisoires à l'angle Nord-Est | 15'000.- |
| ▶ Installation d'une zone de caisses et accueil angle Sud-Est, avec clôture et portails | 11'000.- |
| ▶ Installation d'une zone de caisses et accueil angle Sud-Ouest avec clôture et portails | 20'000.- |
| ▶ Délimitation d'une zone accueil tribune principale | 10'000.- |
| ▶ Pose d'un enrobé sur partie en tout-venant de la zone des gradins Sud | 20'000.- |
| ▶ Elargissement de l'escalier principal d'accès à la tribune | 10'000.- |

Vestiaires

▶ Création d'un groupe sanitaire – W.-C. définitifs dans la zone visiteurs, réfection carrelage et peinture	20'000.-
▶ Modification des vestiaires YS avec ouverture de deux portes pour communication des locaux, création d'un groupe sanitaire – W.-C. définitifs, réfection carrelage et peinture	30'000.-
▶ Modification du bureau de l'entraîneur, avec création d'une douche	10'000.-
▶ Réfection peinture et carrelage des autres vestiaires disponibles et des vestiaires arbitres	27'000.-
▶ Installation d'un système d'interphone entre les vestiaires et les arbitres	5'000.-
▶ Equipement feu, borne hydrante et dévidoir incendie	20'000.-

Éclairage

▶ Installation d'un éclairage de secours dans les vestiaires, avec indication des sorties	4'000.-
▶ Installation d'un éclairage de secours sur le pourtour du stade	82'000.-
▶ Modification et harmonisation de l'éclairage du stade, selon étude faite par SEY avec la société SILL, 12 projecteurs supplémentaires, sous réserve de l'acceptation par la TSR d'une puissance de 600 lx au lieu des 700 lx demandés	50'000.-

Sonorisation

▶ Modification de l'installation existante obsolète	30'000.-
---	----------

Parc et accès au stade

▶ Pose d'une passerelle sur le canal oriental pour accès des visiteurs piétons et cars, exigence indispensable dans le concept de sécurité. Liaison améliorée entre patinoire et stade. (En cas de non-réalisation de cet élément, le concept global d'accès et sécurité du stade serait à revoir, avec accès des supporters visiteurs depuis le Nord-Est, à travers les terrains d'entraînement depuis la Step, solution qui engendrera encore plus de frais d'infrastructure de base et une augmentation de l'effectif de sécurité lors des manifestations). Une solution est actuellement à l'étude avec l'armée pour en diminuer le coût, il n'est prévu que la fourniture des matériaux.	30'000.-
---	----------

Amélioration pour presse

▶ Bancs presse, plate-forme TSR, cabine speaker	15'000.-
---	----------

Honoraires

▶ Architecte	80'000.-
--------------	----------

Location complémentaire des tribunes

▶ 6 mois de location en complément de la phase 1	40'000.-
--	----------

Divers et imprévus

25'000.-
660'000.-

Travaux ultérieurs.

La location de la tribune provisoire est d'une année au maximum, celle-ci étant uniquement conçue pour des manifestations ponctuelles. Les bases n'étant pas réalisées pour une durée importante, cette tribune devra être démontée au plus tard en juillet 2006. Le montant de la location a été prévu dans ce préavis jusqu'à cette date.

URBAT en collaboration avec un bureau d'architecture a étudié un concept général pour l'ensemble des infrastructures du stade, répondant ainsi aux besoins du club pour faire face à son rôle de formateur pour les juniors (vestiaires-douches complémentaires) et d'offrir divers locaux aménagés pour remplacer tous les éléments provisoires installés ces dernières années autant pour le club, que pour la buvette et STE.

Le programme prévu est le suivant :

- ▶ Remplacement de la tribune provisoire visiteurs Nord, par la construction de nouveaux gradins en maçonnerie, intégration sous les gradins des locaux W.C. - buvette, et côté tennis pour l'entreposage du matériel d'entretien STE.
- ▶ Suppression des trois petits garages vétustes vers l'entrée Nord-Ouest (entrée visiteurs) servant de locaux pour STE, et remplacement par un autre petit bloc destiné aux visiteurs, et faisant office de caisses et boutique.
- ▶ Remplacement de la tribune provisoire Est, par une nouvelle tribune définitive, comprenant dans la partie inférieure un bloc de vestiaires pour les juniors et diverses infrastructures techniques. Des locaux pour VIP, presse, etc., y seraient aussi prévus. La cabane en bois servant de vestiaires serait évacuée.
- ▶ Remplacement des caisses provisoires par des éléments définitifs.
- ▶ Nouveau chemin d'accès pour sortie secours Nord-Est et accès pour les engins du Service des travaux et de l'environnement pour l'entretien des divers terrains.

Ces améliorations, dont le coût sera important, ont juste fait l'objet d'une étude sommaire dans le cadre d'un concept avec vision globale sur l'évolution de ce stade. Un autre préavis sera présenté ultérieurement pour la réalisation des équipements complémentaires mentionnés ci-dessus. Cela permettra accessoirement d'observer l'évolution d'Yverdon Sport en Super League.

Après l'exécution des travaux des points N° 4 et 5, le stade correspondra aux exigences de la SFL pour la Challenge League, avec dérogation pour la Super League jusqu'au 30 juin 2007, mais dès le 1er juillet 2007, les améliorations du point N° 6 devront être effectuées ou du moins élaborées pour être conformes aux exigences de la Super League.

Crédit demandé

Le crédit d'investissement demandé comprend :

▶ travaux urgents effectués en juillet 2005 (v. communication C / 12 du 7 juillet 2005)	170'000.—
▶ travaux urgents à entreprendre en automne 2005	660'000.—
Total	<u>830'000.--</u>

Financement

Les travaux seront amortis en 10 ans au plus. Les charges annuelles générées comprendront les tranches annuelles d'amortissement de Fr. 83'000.- et les frais d'intérêts variables du capital investi. Les travaux ci-dessus ne sont en revanche pas de nature à augmenter notablement les frais d'entretien du stade par rapport à leur niveau actuel.

Comme indiqué plus haut, Yverdon-Sport F.C. participera aux frais de location de la tribune provisoire pour un montant de Fr. 20'000.-.

Le Sport Toto a déjà annoncé une participation de Fr. 230'000.- à 260'000.-, selon décompte des travaux, soit environ 30% de l'investissement.

Conclusion

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Un crédit d'investissement de Fr. 830'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre des travaux urgents au Stade municipal, pour le mettre en conformité avec les standards de la Challenge League.

Article 2.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3343 « Stade – adaptation Challenge League » pour être amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice Syndic :

Le Secrétaire adjoint :

M.-A. Burkhard

M. Wirz

Délégués de la Municipalité : MM. J.-D. Carrard et P.-A. Treyvaud

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

les travaux entrepris au Stade de football

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 3 novembre 2005, le Conseil communal a voté un crédit d'investissement de fr. 830'000.- pour la réalisation de divers travaux au Stade municipal (préavis n° 37 du 10 octobre 2005). Les travaux décrits dans ce préavis constituaient les étapes 1 et 2 du programme de mise en ordre des installations.

Les travaux de réaménagement touchent à leur fin pour ces étapes. Quelques petits détails sont encore en cours de finition, et l'éclairage reste à finaliser (point développé plus loin).

Le bilan général est bon, les travaux se sont bien déroulés malgré les pressions diverses liées au temps disponible pour réaliser notamment l'étape N° 1, et les conditions météorologiques désastreuses pour réaliser les travaux extérieurs de l'étape N° 2.

Par contre, en cours de chantier, de nombreux travaux complémentaires ont dû être exécutés pour diverses raisons expliquées en détail dans la suite de cette communication, qui ont engendré un surcoût des travaux des deux étapes. Certains travaux prévus n'ont par contre pas été réalisés.

La collaboration avec la SFL, Yverdon Sport, le bureau Piller chargé de l'exécution des travaux, s'est parfaitement déroulée et s'est révélée très positive et dynamique. Chaque partie, consciente des enjeux, a toujours cherché la solution la plus rationnelle tant du point de vue pratique que de l'aspect économique. Les délais imposés par la SFL en fonction du calendrier des matchs ont été parfaitement respectés pour les deux étapes.

L'installation serait maintenant parfaitement conforme pour la Super League jusqu'en juillet 2008, mis à part l'éclairage qui pose toujours problème, et la SFL attend une nouvelle prise de mesures pour nous transmettre le rapport d'accréditation final. Les installations sont par contre intégralement agréées pour la Challenge League.

Le décompte et ses explications sont présentés en reprenant les points 4 et 5 tels qu'énoncés dans le préavis n° 37 du 10 octobre 2005, soit :

4. Travaux urgents entrepris en juillet 2005 (1^{ère} étape)Terrain

Montant prévu pour l'ensemble du poste	6'000.-	
<i>Plus-value, engendrée par le fait qu'il a fallu immédiatement modifier les talus latéraux et poser des dalles de jardins, afin notamment de faciliter l'accès aux handicapés et d'avoir un cheminement hors gazon, éléments qui étaient prévus avec l'étape N° 2.</i>		12'327.-

Secteur visiteurs

Montant prévu pour l'ensemble du poste	54'000.-	
<i>Plus-value, pour divers petits travaux et compléments de barrières.</i>		4'104.-

Zone arrière tribune principale

Montant prévu pour l'ensemble du poste	22'000.-	
<i>Moins-value, pour divers travaux non exécutés dans l'étape N° 1.</i>		-14'237.-

<u>Parc et accès au stade</u>		
Montant prévu pour l'ensemble du poste	12'000.-	
<i>Moins-value, pour divers travaux non exécutés dans l'étape N° 1.</i>		-685.-
<u>Tribunes</u>		
Montant prévu pour l'ensemble du poste	60'000.-	
<i>Plus-value, pour installation de diverses barrières complémentaires, contrôle par ingénieur.</i>		8'837.-
<u>Vestiaires</u>		
Montant prévu pour l'ensemble du poste	16'000.-	
<i>Plus-value liée à divers travaux complémentaires dans les WC et vestiaires, carrelage, peinture, sanitaire, électricité, modification de bancs. Une partie de ces travaux étaient prévus dans l'étape N° 2, mais ont dû être réalisés tout de suite.</i>		28'520.-
<i>Plus-value pour exécution d'une nouvelle canalisation extérieure pour raccordement du nouveau bloc sanitaire vestiaires visiteurs, la canalisation existante une fois dégagée, s'étant avérée trop petite.</i>		23'305.-
<u>Divers</u>		
Il n'a pas été prévu de divers dans l'étape N° 1	0.-	
<i>Acompte d'honoraires d'architecte pour la première étape, l'ensemble étant devisé dans la deuxième</i>		27'000.-
<i>Plus-value pour entreprise de nettoyages le concierge ne pouvant pas faire face en si peu de temps à l'ensemble des éléments à nettoyer.</i>		1'120.-
Total étape N° 1 selon préavis	170'000.-	
<i>Travaux complémentaires étape N° 1</i>		90'291.-
<i>Certains travaux complémentaires qui relevaient de l'entretien ont été pris sur le budget ordinaire de 2005, où il était prévu des travaux de carrelage et peinture pour ce montant.</i>		-15'000.-
Dépassement des coûts de l'étape n° 1	<u>75'291.-</u>	75'291.-
Coût définitif étape N° 1	245'291.-	
<hr/>		
5. Travaux à entreprendre en automne 2005 (2ème étape)		
<u>Terrain</u>		
Montant prévu pour l'ensemble du poste	22'000.-	
<i>Moins-value, non-réalisation de nouveaux bancs pour les joueurs (uniquement déplacés).</i>		- 15'000.-
<i>Moins-value, réalisation des aménagements à l'étape N° 1.</i>		- 7'000.-
<u>Secteur spectateurs locaux</u>		
Montant prévu pour l'ensemble du poste	170'000.-	
<i>Plus-values diverses :</i>		
<i>Réalisation d'un escalier sur chemin d'accès à l'entrée Nord-Est, pente plus forte que prévue.</i>		3'020.-
<i>Découpe et évacuation lors du terrassement, d'anciennes fondations derrière tribune Est.</i>		1'967.-
<i>Puits perdus (2 pièces) pour écoulement des eaux de surface des zones en enrobé.</i>		5'372.-
<i>Nouveau seuil au portail entrée Sud-Est, côté rue.</i>		1'690.-
<i>Mise en place terre végétale sur talus (complément).</i>		1'668.-
<i>Déblayage neige et divers.</i>		2'350.-
<i>Décision d'installer le container WC non utilisé se trouvant à côté de la cabane vestiaires en bois, vers l'entrée Sud-Est, y-c déplacement, fondations, fouilles pour alimentation eau et canalisation.</i>		1'830.-

<i>Dépose et repose des escaliers d'accès tribunes ouvertes Est, pour terrassements.</i>		2'309.-
<i>Surfaces exécutées en « gravier jaune de la Sarraz » plus importantes que prévues (entre autre la zone devant la tribune provisoire Nord qui devait être laissée en gazon), épaisseur plus conséquente, et compactage plus difficile en fonction des conditions climatiques (neige, gel, etc.) Il a été nécessaire de rouler plusieurs fois toutes les surfaces.</i>		
<i>Estimation du surcoût global selon facture de l'entreprise.</i>		35'000.-
<i>Travaux de serrurerie, complément de barrières escaliers principaux.</i>		2'110.-
<i>Complément de barrières et portails en zone Nord et Sud.</i>		9'844.-
<u>Vestiaires</u>		
Montant prévu pour l'ensemble du poste	112'000.-	
<i>Moins-value pour non-réalisation de divers petits éléments</i>		-2'750.-
<u>Eclairage</u>		
Montant prévu pour l'ensemble du poste	136'000.-	
<i>Moins-value, due aux économies réalisées sur l'installation de l'éclairage de secours réalisée par l'entreprise d'électricité Multi-maintenances SA.</i>		-13'060.-
<i>Plus-values diverses :</i>		
<i>Protections métalliques de câbles électriques contre mâts des projecteurs.</i>		1'360.-
<i>Le devis fourni par SEY omettait le besoin d'une nacelle élévatrice pour le réglage des projecteurs et forcément son coût.</i>		7'719.-
<i>Plus-value pour le contrôle technique de l'éclairage par l'entreprise Regent SA, qui a dû venir trois fois au stade et a procédé à trois mesures. La SFL a pris à sa charge deux contrôles, mais a laissé le soin à la Ville d'Yverdon de régler la dernière facture.</i>		2'152.-
<i>L'installation de l'éclairage de secours a été étudiée en parallèle avec l'installateur électrique et SEY qui a fourni des plans des tracés existants et diverses indications. Selon les renseignements reçus de SEY, il était possible de réutiliser les tubes existants dans la périphérie du stade en rajoutant la ligne d'alimentation nécessaire. Les travaux de terrassements ont été réalisés, et dès qu'il a fallu tirer cette ligne, les tubes existants se sont révélés inutilisables. Il a fallu refaire des fouilles dans les fonds qui venaient d'être terminés, poser de nouveaux tubes avec des regards de contrôle.</i>		17'180.-
<i>Il a été convenu avec SEY que l'onduleur de l'éclairage de secours serait installé dans la station transformatrice existante, la place étant suffisante. Lors de l'installation, SEY a demandé un plancher en caillebotis en supplément.</i>		2'940.-

En ce qui concerne l'éclairage du stade, le bilan du dernier contrôle effectué en date du 29 mars 2006 par l'entreprise Regent SA, a prouvé que l'installation modifiée ne donnait pas satisfaction et ne répondait pas aux critères imposés par la SFL. L'entreprise mandatée par SEY pour effectuer ce travail, a été chargée de remédier aux défauts et fournir une installation telle que commandée. A ce jour, les éléments n'ont pas avancé d'une virgule, mis à part un échange de courrier. La SFL attend toujours que cet élément soit mis en conformité pour fournir son rapport d'approbation des mises aux normes du stade d'Yverdon pour la Super League et ce jusqu'au mois de juillet 2008. A noter qu'il s'agit du seul élément qui empêche cette approbation.

Sonorisation

Montant prévu pour l'ensemble du poste	30'000.-	
<i>Plus-values diverses :</i>		
<i>Location d'une installation provisoire pour les premiers matches, et essais.</i>		2'835.-
<i>L'installation a été conçue avec un ingénieur en sonorisation, et le système retenu avait le meilleur rapport qualité-prix. Elle est installée sur la couverture de la tribune principale et de manière concentrée. Au vu de l'exposition aux intempéries, vents, pluie, neige, et de manière à garantir sa longévité, décision a été prise de construire un petit couvert en tôle afin de mettre l'ensemble du système à l'abri.</i>		7'500.-

Parc et accès au stade

Montant prévu pour l'ensemble du poste	30'000.-	
<i>Seule l'étude et la mise à l'enquête ont été réalisées à ce jour. L'armée ayant refusé contre toute attente de participer à sa réalisation, le montant prévu pour la fourniture seule des matériaux n'est plus d'actualité. Des entreprises ont été sollicitées de manière à en déterminer la valeur exacte, les devis ne sont pas encore en retour. L'étude effectuée par l'ingénieur étant estimée à Fr. 10'000.-, avec Fr. 1'630.- de frais de géomètre pour la mise à l'enquête, le solde est considéré comme une moins-value pour l'étape N° 2.</i>		
		-18'370.-

Amélioration pour presse

Montant prévu pour l'ensemble du poste	15'000.-	
<i>Moins-value, la cabine du speaker n'ayant pas été modifiée comme prévu initialement.</i>		- 5'180.-

Honoraires

Montant prévu pour l'ensemble du poste	80'000.-	
<i>Moins-value, engendrée par le fait qu'une partie des honoraires a été payée dans l'étape N° 1.</i>		- 27'000.-

Location complémentaire des tribunes

Montant prévu pour l'ensemble du poste	40'000.-	
<i>Plus-value, location un mois supplémentaire.</i>		5'579.-

Divers et imprévus

Montant prévu pour l'ensemble du poste	(25'000.-)	
<i>Modification du sens d'ouverture de la porte principale extérieure des vestiaires, arrêt et ferme-porte, modification d'une porte d'un WC, pose d'un verrou sur portail principal.</i>		(4'940.-)
<i>Pose d'un verrou sur portail principal, dépose des piliers métalliques du pare-ballons devant la plate-forme TV selon demande de la TSR, divers petits travaux de serrurerie.</i>		(3'940.-)
<i>Fourniture et pose de bâches vertes de protection visuelle contre les grillages dans les parties entrées.</i>		(807.-)
<i>Divers travaux de nettoyage.</i>		(1'100.-)
<i>Location de cabines de billetterie.</i>		

Eléments supplémentaires non prévus dans le préavis :

<i>Création d'une zone de fouille sécurisée dans la partie spectateurs visiteurs, comprenant portails et barrières, non prévue initialement.</i>		(6'450.-)
<i>Lors du remplacement de la clôture entre terrains d'entraînement et secteur visiteurs Sud-Est, les pare-ballons entièrement déchirés ont aussi été remis à neuf.</i>		(2'724.-)
<i>Fouille et canalisation pour récupérer les eaux pluviales de la tribune secondaire.</i>		(2'000.-)
<i>Exécution d'une cabine pour la sécurité dans l'angle Nord de la tribune principale, selon exigence ultérieure et de dernière minute de la police.</i>		

<i>Travaux comprenant maçonnerie, menuiserie, vitrerie, électricité et peinture.</i>	<i>(8'985.-)</i>
<i>Divers travaux de maçonnerie</i>	<i>(7'475.-)</i>
<i>Balance avec les prévisions divers et imprévus, plus-value.</i>	<i>13'421.-</i>

Total étape N° 2 selon préavis 660'000.-

*Travaux complémentaire étape No 2
(A relever que pour cette 2^{ème} étape, une plus-value de Fr. 29'951.- est directement liée aux prestations fournies par SEY). 39'486.-
Des intérêts intercalaires n'ont pas été prévus dans le montage de ce préavis, une somme de Fr. 8'589.- a déjà été débitée à cet effet en fin 2005 et une prévision de Fr. 30'000.- environ pour l'année 2006 devrait aussi être prise en considération. 38'589.-*

Dépassement des coûts de l'étape 2 78'075.- 78'075.-

Coût étape N° 2 738'075.-

Il reste actuellement deux éléments à terminer, le deuxième pouvant éventuellement être réalisé lors de la 3^{ème} étape des travaux au stade, à savoir :

1. La mise en conformité définitive de l'éclairage, à charge de SEY, qui dans le principe, ne devrait plus engendrer de surcoût. Par contre, une très forte pression doit être mise sur le fournisseur afin qu'il réponde à ses obligations contractuelles dans les plus brefs délais.
2. La réalisation de la passerelle sur le canal Oriental ; déduction faite de l'étude, les devis étant en cours, une estimation de l'ordre de Fr. 80'000.- à 90'000.- peut être prise en compte. Le permis de construire doit être prochainement délivré par le canton, l'enquête publique ayant abouti sans oppositions. La mise en chantier et son coût peuvent être planifiés en même temps que l'étape N° 3, du fait qu'il ne s'agit plus d'un élément obligatoire pour évoluer en Challenge League.

Les compléments d'information suivants sont en outre opportuns :

- ▶ un montant supplémentaire de fr. 36'500.- a été nécessaire pour augmenter la sécurisation du public (barrières, local de surveillance, local de fouille). Comme chacun sait, les problèmes de sécurité sont d'actualité dans le milieu footballistique, et même au niveau de l'Eurofoot où la sécurité occasionne un dépassement de l'ordre de 10 mios. En ce qui nous concerne, il était difficile de deviner au départ la tournure qu'allait prendre cet aspect. Initialement, la SFL avait des exigences théoriques, puis durant la réalisation, les services de police et le club ont demandé des éléments supplémentaires, au vu des contraintes pratiques.
- ▶ les conditions climatiques difficiles de l'hiver passé occasionnent des frais supplémentaires pour un montant d'environ fr. 35'000.- avec des augmentations de matériaux et la reprise de travaux plusieurs fois pour que ceux-ci garantissent les critères requis en matière de stabilité des fonds.
- ▶ le montant des intérêts intercalaires n'a pas été pris en compte lors de l'élaboration du préavis et il est d'environ fr. 38'600.-.
- ▶ l'évaluation finale des montants facturés par SEY et les plus-values engendrées par les prestations dont ils avaient la responsabilité se montent à environ fr. 30'000.-.
- ▶ il est important de rappeler, par souci de transparence, que nous avons une moins-value d'environ fr. 18'400.- sur la passerelle, mais que celle-ci n'est pas construite, le montant de fr. 11'630.- déjà utilisé pour cet objet correspondant aux travaux d'étude et de mise à l'enquête publique.

L'art. 99 al. 2 du règlement du Conseil communal adopté le 1er juin 2006 précise :

Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du conseil par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais si le dépassement du crédit accordé est supérieur à la marge de tolérance qui se calcule à raison de 10% pour la tranche de crédit allant jusqu'à 1 mio, 8% pour la

tranche suivante allant jusqu'à 5 mios, 5% pour la tranche suivante allant jusqu'à 10 mios et 2% pour la part dépassant 10 mios.

La Municipalité porte donc à votre connaissance par le biais de cette communication le dépassement du crédit d'investissement pour les travaux au Stade municipal. Un préavis portant sur la demande de crédit d'investissement supplémentaire vous sera adressé ces prochaines semaines, lorsque les derniers travaux seront achevés et qu'un décompte final précis pourra être établi.

En effet, Yverdon Sport s'est engagé à prendre à sa charge Fr. 20'000.- comme participation à la location de la tribune provisoire, de même que le Fonds du sport participe pour environ 30% du décompte final, éléments qui viendront en déduction du coût définitif des travaux et sur lesquels nous serons en mesure de donner alors de plus amples précisions.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire adjoint :

R. Jaquier

M. Wirz